



منظمة العمل العربية



Rapport Du Directeur Général

De l'Organisation Arabe Du Travail

Les colonies israéliennes et leurs effets économiques et sociaux sur les employeurs et les travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés (Le Golan syrien et le Sud-Liban)

Conférence Internationale du Travail, (110^{ème}) Session, Genève (29 Mai-10 Juin 2022)



Rapport du Directeur Général de l'Organisation Arabe du Travail sur
Les colonies israéliennes et leurs effets économiques et sociaux sur les
employeurs et les travailleurs en Palestine et dans les autres territoires
arabes occupés (Le Golan syrien et le Sud-Liban)
Conférence Internationale du Travail, (110)^{ème} Session, Genève (29 Mai-
10 Juin 2022)

**Les colonies israéliennes et leurs effets économiques et sociaux sur
les employeurs et les travailleurs en Palestine et dans les autres
territoires arabes occupés (Le Golan syrien et le Sud-Liban)**

**Rapport du Directeur Général de l'Organisation Arabe du Travail
présenté à la(110)^{ème} Session de la Conférence Internationale du
Travail (2022)**

Introduction

Dans le cadre du processus de suivi continu des effets économiques et sociaux de l'occupation israélienne sur les employeurs et les travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, nous avons l'honneur de soumettre ce présent rapport annuel traduit dans les trois langues : anglais, français et espagnol, dans le but de le publier et le faire circuler dans les trois zones de production des différents pays du monde, ainsi que parmi les représentants des organisations internationales prenant part à la 110^{ème} Session de la Conférence Internationale du Travail 2022. Nous sommes confiants que cet important document permettra de sensibiliser et de responsabiliser tous les acteurs arabes, régionaux et internationaux à l'égard des violations perpétrées contre les travailleurs et les populations des territoires arabes occupés ainsi que des mouvements graves et rapides que témoignent ces territoires. Cela permettra également de fournir un soutien supplémentaire et à améliorer la situation actuelle, et à contribuer à la promotion d'opportunités fondées sur la fin de l'occupation israélienne, et le rétablissement de la sécurité et stabilité dans la région.

Les rapports les plus récents , soumis par le ministère du Travail palestinien au Bureau Arabe du Travail et contenus dans ce document, mettent en évidence les violations flagrantes commises par les Forces de l'Occupation contre le peuple palestinien, notamment le racisme, la discrimination, la confiscation des terres et l'exploitation des ressources, imposant ainsi de nombreuses restrictions à l'économie de l'État Palestinien et empêchant le peuple palestinien de se développer et de réaliser ses aspirations. D'autre part, les Forces de l'Occupation poursuivent leurs politiques d'exploitation des travailleurs palestiniens, entraînant la multiplication des migrations forcées, du resserrement du blocus de la bande de Gaza et l'empiètement des lieux saints.

Le rapport souligne également que les Forces de l'Occupation et les bandes de colons appliquent des politiques dans le but de contrôler les terres et

de déplacer de force les citoyens palestiniens pour imposer de nouveaux faits. Désormais, 257 colonies et avant-postes sont fermement établis sur une superficie de plus de 46% de la Cisjordanie, ainsi qu'un contrôle de plus en plus serré est appliqué dans certaines zones de Jérusalem et dans les zones dites (C), qui représentent plus de 60% de la Cisjordanie et peuplées d'environ 7400100 citoyens palestiniens dans quelque 612 communautés résidentielles. Les Forces de l'Occupation contrôlent en outre la circulation des biens et des individus, empêchent les investissements et l'entrepreneuriat et volent des ressources dans le but de forcer les Palestiniens dans des villes et dans des ghettos attachés à l'occupation sans souveraineté, sans perspectives de développement et sans espace permettant d'espérer une quelconque solution politique. Ceci est d'autant plus vrai du fait de l'incapacité de la communauté internationale d'imposer sa légitimité à un état sans scrupules, occupant les terres et d'autres peuples, en défi de toutes les lois et les conventions internationales et pratiquant la politique de l'apartheid contre les Palestiniens, tant en Cisjordanie, dans la bande de Gaza que dans les zones palestiniennes à l'intérieur de la Ligne Verte (Arabes 1948).

Le rapport du Ministre du Travail du Liban comprend également un bilan sur la situation économique.

Le rapport social concernant les employeurs et les travailleurs dans les territoires occupés du sud du Liban en 2021 indique qu'après le retrait apparent de l'ennemi israélien le 25 mai 2000 au-delà de la soi-disant Ligne Bleue, il apparaît clairement que ce retrait n'est que partiel, avec une grande partie du territoire libanais demeurant sous occupation israélienne, en particulier dans les sept villages suivants : Trebekha, Hunin, Yushae, Salha, Qads, Maliki et Jamal El-Kamh. Les personnes déplacées ont été déplacées dans le cadre du plan visant à vider la Galilée des logements arabes, et qui a été exécuté au cours de deux opérations militaires, l'une en avril 1948 et l'autre en novembre 1948, dans les fermes de Chebaa, dont cinq ont été occupées par l'ennemi israélien le 25 juin 1967, puis la ferme de Bastra et dont toutes les familles libanaises de ces fermes ont été expulsées et déplacées dans des zones au sein au Liban. Ainsi, les territoires libanais occupés sont actuellement sans travailleurs libanais qui ont perdu leur argent, leurs terres et leurs maisons et qui vivent à l'intérieur du Liban dans l'attente de la libération de ces villages et fermes et du rétablissement de leurs droits, qui leur ont été volés par la force et le feu.

Par conséquent, les dommages causés aux travailleurs libanais de ces zones se manifestent par leur déplacement et le déni de tous leurs droits sur la terre et les moyens de subsistance qu'ils possèdent.

Les derniers rapports que nous avons sur les conditions économiques, sociales et de travail dans le Golan arabe syrien occupé pour 2021 comprenaient également :

Malgré les campagnes dévoilant ce qui se passe à l'intérieur des territoires arabes syriens, Israël continue à défier avec mépris la communauté internationale en violation de toutes les résolutions émises par les organisations internationales et leurs organisations affiliées. À la lumière des informations et des données récentes dont nous disposons, nous reflétons les conditions actuelles et dangereuses en Syrie en général, les travailleurs, les employeurs et les citoyens arabes syriens dans le Golan arabe syrien occupé en 2021, et les pratiques arbitraires des autorités d'occupation israéliennes à leur encontre, malgré les circonstances difficiles et les situations actuelles et dangereuses en Syrie en général :

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne sont en train de détruire le Golan arabe syrien
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont imposé des programmes israéliens et imposé l'éducation en hébreu.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont démobilisé et résilié les contrats des enseignants arabes syriens qui étudiaient l'histoire et la littérature arabes.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne continuent de planter et de rénover des champs de mines dans le Golan arabe syrien occupé.
- Les forces de l'entité sioniste israélienne ont enterré de grandes quantités de déchets nucléaires dans environ 20 sites dans les territoires occupés du Golan.
- Le ministère israélien de l'Énergie et de l'Eau profite de la crise en Syrie pour reprendre le contrôle de l'exploration du pétrole, des minéraux, du gaz et des antiquités.

- Relier l'économie des villages du Golan à l'économie israélienne et essayer de la rendre totalement dépendante des entreprises israéliennes.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne vendent des biens immobiliers et des biens appartenant à des citoyens syriens expulsés de leurs villages.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne refusent de payer ou de remettre une indemnisation aux travailleurs souffrant de conséquences permanentes ou partielles, aux invalides nécessitant des soins spéciaux en raison de leurs accidents au travail, n'étant pas couverts par la loi de l'indemnisation.
- Conformément aux procédures israéliennes applicables aux travailleurs arabes syriens, les travailleurs syriens sont classés comme « travailleurs de troisième classe » venant après les travailleurs juifs et étrangers. Cette classification raciale a permis aux autorités de l'entité sioniste israélienne et à divers employeurs d'exploiter la main-d'œuvre (travailleurs syriens) dans les domaines que les travailleurs juifs ou étrangers refusent ou ne peuvent pas effectuer, dont la plupart sont classés comme des « travaux durs et souillés » par l'entité israélienne – Un terme sioniste raciste qui est destiné à la minorité arabe.

Qu'ALLAH nous fait grâce de Son Soutien

Fayez Aly El Mottery

Directeur Général

Chapitre 1

Effets de la colonisation israélienne sur la situation des secteurs économique, social et du travail en Palestine en 2021

Introduction

Alors que nous préparons ce rapport, qui reflète une petite partie des politiques, des crimes et des violations des Forces de l'Occupation en 2021, Amnesty International a publié un rapport important confirmant que des Forces de l'Occupation exercent un système d'apartheid envers le peuple palestinien.

Les politiques destructrices, discriminatoires et racistes contre le peuple palestinien sont en effet contraires aux résolutions de l'ONU et aux accords bilatéraux. Ces politiques visent à saboter la cause palestinienne, à mettre fin à la solution à deux États et à priver le peuple palestinien de réaliser ses aspirations nationales, principalement la liberté et l'établissement d'un État indépendant avec Jérusalem comme capitale.

L'État de l'occupation pratique la discrimination et l'apartheid et rejette ouvertement la création d'un État palestinien, telle que le confirme la réalité quotidienne de la politique de colonisation, de saisie de plus de terres, de migration forcée, d'exercice de politiques d'isolement et de siège, et de rassemblement des Palestiniens dans des ghettos et des provinces qu'ils contrôlent par leur communication géographique.

Cette année, les Forces de l'occupation et les bandes de colons ont renforcé l'exécution de leurs politiques en confisquant encore plus de terres, en agrandissant les colonies existantes, en construisant de nouvelles colonies, en démolissant et en détruisant des maisons et des bâtisses ayant une importance économique appartenant aux Palestiniens, et allant jusqu'à empêcher presque entièrement l'exploitation des ressources et les investissements dans les zones classées C, qui représentent plus de 60% de la Cisjordanie. Au cours du mois de mai, les Forces de l'Occupation ont lancé une nouvelle agression contre la bande de Gaza, renforcé le blocus de la bande de Gaza et poursuivi la politique de judaïsation de Jérusalem et de ses lieux saints, tout en poursuivant les meurtres, les arrestations et le contrôle de la bande de Gaza. Le contrôle s'est

étendu sur toutes les ressources naturelles, les points de passage et les postes frontières palestiniens, ainsi que le contrôle de la circulation des biens et des individus et la violation de tous les tabous et des lieux saints dans les mosquées et les églises.

Les Forces de l'occupation ont également profité de la pandémie du Covid-19 pour poursuivre leur guerre économique et pour exploiter davantage les travailleurs palestiniens. Ils ont imposé de nouvelles restrictions à l'économie palestinienne, y compris la détention de fonds de compensation, qui sont des fonds palestiniens, ce qui a eu pour conséquence que les responsables de l'État ne reçoivent qu'une partie de leurs salaires. Par ses décisions et ses politiques, les Forces de l'Occupation continuent de ralentir la croissance et l'expansion des activités commerciales et économiques et empêchent le développement économique et le développement.

Résumé

Par leurs politiques et leurs actions sur le terrain, les Forces de l'Occupation visent à empêcher la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem comme capitale. Cela comprend également la migration forcée des Palestiniens et le rassemblement de ceux qui restent dans des ghettos séparés après avoir contrôlé la plupart des terres et amené plus de colons dans les territoires palestiniens tout en ralentissant le développement et la croissance économiques de dizaines de milliers de personnes et assujettissant des travailleurs palestiniens au service de l'économie israélienne.

Le tableau suivant retrace les crimes et les violations commis par les Forces de l'Occupation et les colons.

Violations israéliennes selon la nature de la violation en 2021 :

Total	Décembre	Novembre	Octobre	Septembre	Aout	Juillet	Juin	Mai	Avril	Mars	Février	Janvier	Article/mois
364	8	5	1	12	9	7	11	299	2	1	4	5	Martyrs
29719	348	133	93	614	244	745	345	26744	221	75	62	95	blessés
30083	459	407	466	372	380	444	571	753	351	463	441	461	Détenus
162	0	0	0	0	0	0	0	5	26	58	23	50	Détention
82	2	6	9	10	1	3	8	4	11	5	17	6	Tenir à l'écart de la clôture maximale
4282	376	410	371	323	318	345	372	295	255	415	369	433	Pénétrer dans les communautés résidentielles
3784	259	276	261	312	321	320	350	332	263	301	307	482	Points de contrôle militaires imprévus
555	34	22	14	7	37	45	20	261	4	34	61	16	Démolition de bâtiments et tours
494	55	24	46	5	56	7	11	74	5	37	131	43	Démolition d'usines, d'installations industrielles et commerciales Et éducatif. Et en bonne santé
258	0	0	0	0	0	0	0	258	0	0	0	0	Destruction des bâtiments wap arg En bombardant. Plein air/Gaza
1042	0	0	0	0	0	0	0	1042	0	0	0	0	Destruction de logements et d'unités commerciales/Gaza
769	0	0	0	0	0	0	0	769	0	0	0	0	Maisons elle a exposé Il y a eu de lourdes frappes aériennes à Gaza.
14536	0	0	0	0	0	0	0	14536	0	0	0	0	Maisons J'ai été exposé à un feu limité. Bombardement aérien/Gaza
17	0	0	0	0	0	0	0	17	0	0	0	0	Dommages aux hôpitaux Et les garages médicaux / Gaza
54	0	0	0	0	0	0	0	54	0	0	0	0	Dommages aux établissements d'enseignement / Gaza
77000	0	0	0	0	0	0	0	77000	0	0	0	0	Déplacement de citoyens/ Gaza
3521	265	212	173	319	147	174	217	1066	213	217	212	306	Tirer sur des citoyens
1098	0	0	0	12	14	5	7	1060	0	0			Bombardement aérien Dans la bande de Gaza
921	117	54	92	21	123	92	59	21	35	57	172	78	Destruction et confiscation de biens
292	22	28	22	29	25	21	24	17	24	27	23	30	Attaque contre des lieux saints
945	75	68	91	46	35	51	67	187	67	61	73	124	Attaques de colons

Total	Décembre	Novembre	Octobre	Septembre	Août	Juillet	Juin	Mai	Avril	Mars	Février	Janvier	Article/mois
22772	1582	600	2015	112	1414	454	0	500	420	175	400	15100	Couper et détruire des arbres
1398	143	212	176	32	9	10	4	0	57	105	300	350	Draguer mes terres Citoyens/Dunum
89	4	4	0	5	9	0	12	0	14	12	11	18	Activités Règlement
9459	0	0	3144	0	0	0	0	650	2563	0	0	3102	Unités Nouvelle colonie
11	0	0	2	1	1	3	0	0	1	1	0	2	frapper Nouvelle colonie
61442	86	1261	46	49000	57	8700	0	0	160	820	212	1100	Confiscation de terres/dunum
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	Nouveaux projets d'établissement

Faits saillants de la politique et des violations israéliennes en 2021 :

- Politique de ciblage direct du peuple palestinien :

En plus de la guerre destructrice contre la bande de Gaza, les Forces de l'Occupation et les bandes de colons ont poursuivi une politique de ciblage direct du peuple palestinien avec l'intention de l'exterminer, de le blesser ou de l'emprisonner, à la suite de cette politique destructrice :

- **Martyrs :**

Les forces d'occupation en Palestine ont tué 364 martyrs en 2021 en mai, dont 299 civils palestiniens et 263 dans la bande de Gaza, qui ont été martyrisés en ciblant des refuges. Des avions militaires et des obus d'artillerie ont été utilisés lors de ces



agressions, qui ont atteint 66 enfants et 38 femmes, dont 4 femmes enceintes, et

34 citoyens palestiniens (y compris des femmes et des enfants). En Cisjordanie, ils ont été abattus par les Forces de l'Occupation, qui les ont pris pour cible aux postes de contrôle ou lors de leur incursion dans les villages et les villes palestiniens en Cisjordanie, et deux autres martyrs dans les villes de Lod et Um al-Fahm dans les territoires occupés en 1948. La politique consistant à retenir les corps des martyrs et dans les morgues a continué de sévir avec un nombre croissant.

- **Blessés :**

Quelque 29719 Palestiniens ont été abattus par les forces d'occupation, dont 26744 citoyens dans la bande de Gaza et environ 2975 en Cisjordanie et à Jérusalem, sans faire de distinction entre femmes et enfants.



Les Palestiniens continuent à être dans le cercle de ciblage. En mai, 77000 citoyens ont été soumis à une migration forcée dans la bande de Gaza, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées.

- **Arrestations :**

Les forces d'occupation ont arrêté quelque 30083 citoyens, dont des enfants et des femmes, et les ont emprisonnés dans leurs prisons nazies. Des dizaines de femmes et d'enfants sont ainsi en taule ou privés des droits humains les



plus fondamentaux. Plus de 6000 détenus se trouvent toujours dans ses prisons à ce jour.

Les Forces de l'Occupation leur refusent les droits les plus simples, en particulier les soins, ce qui met des dizaines de patients en danger de mort, en particulier à la lumière de l'épidémie du Covid-19.

- Démolition de maisons et d'installations :

Les Forces de l'Occupation racistes ont poursuivi leur politique de démolition des maisons, des installations et des communautés palestiniennes, en particulier dans les zones de Jérusalem, des vallées et dans les zones J.D. et dites « C », dans le but de vider ces zones de leurs habitants et de les judaïser avec l'établissement d'avant-postes.



Outre la démolition et la destruction de 494 établissements agricoles, industriels, commerciaux, éducatifs et de santé, dont 74 dans la bande de Gaza, des centaines de citoyens ont été touchés, et les démolitions ont causé la perte de millions de dollars et la perte de dizaines d'emplois et de moyens de subsistance.

- Règlements :

Le gouvernement israélien a poursuivi une politique d'expansion des colonies suivant l'arrière-plan religieux d'extrême droite du Premier ministre Naftali Bennett. Cette politique est considérée comme la politique la plus



dangereuse menée par les Forces de l'Occupation à l'égard des terres palestiniennes et cette politique est évidente à travers des dizaines de décisions

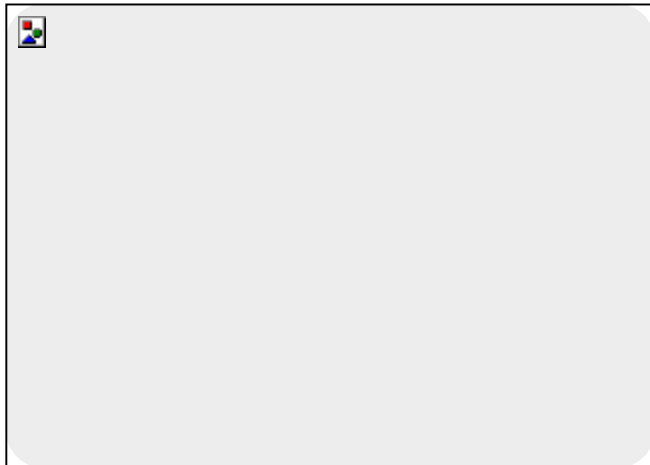
gouvernementales et de lois expansionnistes qui donnent aux extrémistes colons le droit de construire des avant-postes, d'agrandir les colonies existantes, de confisquer les terres adjacentes et de construire des routes de colonisation. En 2021, 89 activités ont été recensées dans ce contexte, avec de nouveaux avant-postes illégaux et l'expansion d'anciens avant-postes.

Le but évident de toutes ces activités est de forcer les habitants à abandonner leurs terres et de les pousser à migrer ou à se concentrer dans les centres-villes transformés en ghettos fermés contrôlés par les gangs de l'occupation. Pour favoriser ces politiques, le gouvernement de l'occupation alloue chaque année des milliards de dollars en faveur de l'expansion des colonies. En 2021, les Forces de l'Occupation ont proposé 113 plans de colonisation couvrant 62 colonies israéliennes pour construire plus de 17000 unités sur les 13000 donums des territoires palestiniens occupés, desquelles 9459 nouvelles unités de colonies ont été construites. Au total, 11 routes ont été construites pour y renforcer le contrôle lors du repeuplement de ces zones.

Les plans de colonisation ont visé principalement Jérusalem avec plus de 6 300 donums de son territoire, suivie de Ramallah, Bethléem et Beit Jala pour achever la construction dudit « Rassemblement Josh Etzion ».

- **Confiscation, expropriation et destruction de biens :**

Les Forces de l'Occupation et les bandes de colons ont poursuivi le ciblage des terres palestiniennes en confisquant, en fermant ou en détruisant des installations agricoles, des bâtiments, des projets, des étables pour animaux, en déracinant des arbres, en détruisant et en vandalisant les cultures et en confisquant les sources d'eau.

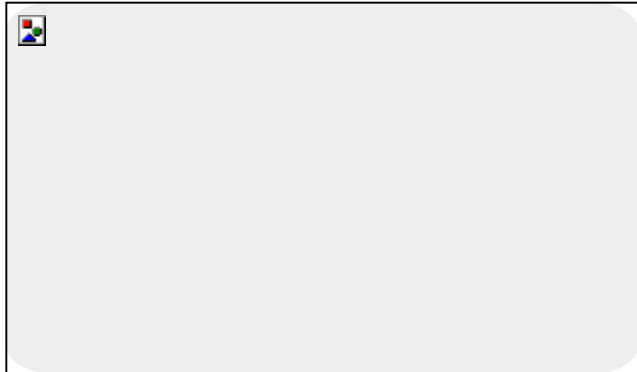


Les Forces de l'Occupation et les bandes de colons ont confisqué 61442 donums de terres de citoyens en Cisjordanie, rasé au bulldozer 1398 donums de

terres agricoles, déraciné, coupé, brûlé ou détruit 22772 arbres, et près de 650 donums plantés dans les vallées, de même que plus de 113 têtes de bétail ont été vandalisées, tuées, volées et détruites. Une voiture a incendié des maisons et des mosquées, jeté des dizaines de jets de pierres sur des citoyens sur les routes des colonies, détruit des puits et des réservoirs d'eau, détruit des systèmes d'irrigation et des maisons en plastique dans plusieurs localités en Cisjordanie.

Judaïsation de Jérusalem :

Les Forces de l'Occupation s'efforcent de changer les caractéristiques de la Ville Sainte, de la judaïser par tous les moyens, de l'isoler de son environnement naturel et d'éliminer son identité arabe,



surtout après que la promesse inquiétante du président Trump a renforcé la politique de fait accompli de l'administration actuelle. Les efforts des Forces de l'Occupation pour judaïser Jérusalem vont bon train et l'isolation et la migration forcée des Palestiniens ont été exécutés sous la surveillance des Forces de l'Occupation.

Israël a exécuté 13 habitants de Jérusalem, dont un enfant et une femme, et arrêté 2400 habitants. Les Forces de l'Occupation ont également démoli 177 bâtiments et installations à Jérusalem-Est depuis le début de l'année, affectant directement la vie de 1422 citoyens. Les démolitions ont touché tous les quartiers de la Ville Sainte, avec une grande partie des maisons auto-démolies sous la menace de lourdes amendes si elles n'étaient pas démolies. Des dizaines d'autres maisons font face à une menace imminente de démolition, dont plus de 100 dans les quartiers résidentiels de Jérusalem.

La politique d'expulsion des maisons reste une approche cohérente de la politique d'occupation raciste, avec des dizaines de Jérusalémites toujours menacés d'épuration ethnique, y compris ceux de Sheikh Jarrah, qui ont été

exécutés chez eux depuis 1956 par des groupes extrémistes du repeuplement religieux. Vingt-huit familles de 600 Palestiniens dans le quartier de Sheikh Jarrah restent menacées de migration forcée, et 12 familles ont été livrées aux autorités, avec l'évacuation de 160 Palestiniens.

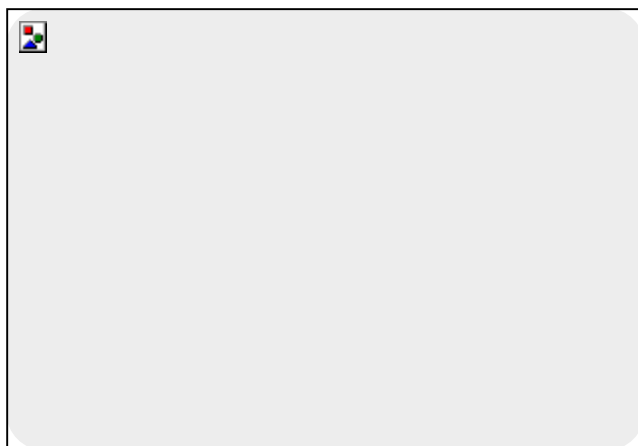
Israël a rendu 120 décisions de démolition, dont 100 démolitions dans le quartier d'Al-Bustan de la ville de Silwan. Les autorités israéliennes à Jérusalem ont divisé la ville de Silwan en 12 quartiers habités par 55000 habitants de Jérusalem, dont six risquent d'être démolis ou pris en charge par des fouilles, dont le quartier d'Al-Bustan, affectant 124 familles de 1500 Palestiniens, et le quartier de Batan al-Hawa, comprenant 86 familles avec 726 Palestiniens.

Au cours de l'année écoulée, plus de 292 agressions se sont produites contre la mosquée Al-Aqsa. De même, les Forces de l'Occupation ont déporté et exilé plus de 440 habitants de Jérusalem, de la mosquée Al-Aqsa, de la vieille ville et de la ville de Jérusalem pour des périodes allant de plusieurs jours à six mois. Au total, 162 Jérusalémites ont été expulsés et exilés de la mosquée Al-Aqsa en particulier.

Les Forces de l'Occupation poursuivent leur politique d'expansion des colonies à Jérusalem au cours de l'année écoulée :

- Construction de 540 habitations sur une superficie de 26 donums dans la colonie de Har Houma
- Accord en vue de la construction de 3400 unités de colonisation dans le cadre du projet de colonisation appelé « E1 » à l'est de Jérusalem
- Accord en vue de la construction de 470 habitations dans la colonie de « Basgat Zeyev » sur le terrain de Beit Hanina
- Des appels d'offres pour la construction de 83 habitations ont été publiés dans la colonie de Jagat Hamtos sur le terrain de Beit Safafa
- Accord en vue de la construction de 800 habitations dans la colonie de Gilo, au sud de la ville

- Accord en vue de l'exécution du plan de construction de 9000 habitations sur le territoire de l'aéroport international de Jérusalem
- Qalandia
- Accord en vue de la construction de 473 habitations dans la nouvelle colonie « Givat Hashakid » sur le territoire de Beit Safafa
- Accord en vue de la construction de deux tours de 30 étages dans la colonie de Gilo
- Accord en vue de la création d'un complexe commercial sur une superficie de 80 donums dans le quartier de Wadi al-Jawz
- Accord en vue de la construction de la municipalité de Jérusalem « chantier d'une superficie de 45 donums dans le quartier de Tor »
- La politique destructrice s'est poursuivie avec les bulldozers des Forces de l'Occupation qui ont rasé au cours de l'année les lieux saints des citoyens et l'édifice des Martyrs du cimetière Yussef en vue de fonder un parc biblique. Les bulldozers ont également dragué des dizaines de donums à Jérusalem sous divers prétextes tels que la création de réserves naturelles, de parcs et d'autres installations urbaines dans le but de changer les monuments historiques de la ville.
 - **Siège de la bande de Gaza :**



Depuis plus de 11 ans, les Forces de l'Occupation assiègent et bloquent presque entièrement la bande de Gaza par les voies terrestres, maritimes et aériennes, causant l'effondrement quasi-total et la banqueroute de la bande de

Gaza.

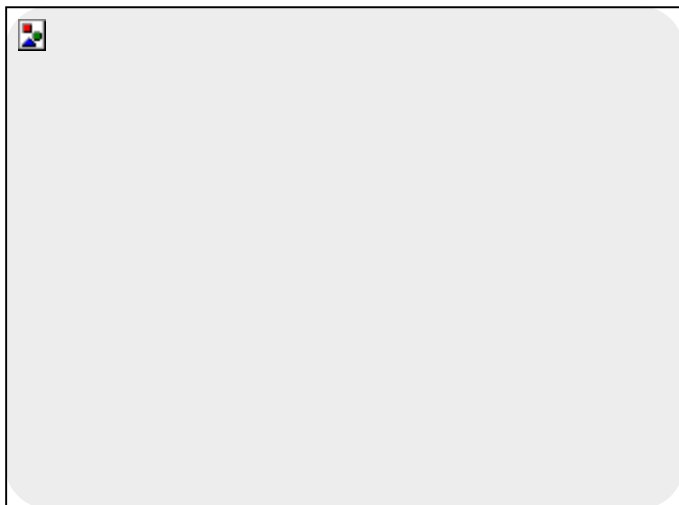
La destruction systématique des biens des habitants et le démantèlement de tous les moyens susceptibles de renforcer la position des habitants de la bande de Gaza sont exécutés par des bombardements, des tirs isolés et par le bouclage

de la bande de Gaza, à l'exception de rares percées : 1198 bombardements aériens ont été effectués causant la destruction de 258 bâtiments et de tours, dont 1042 logements et unités commerciales, 769 maisons gravement endommagées et 14536 maisons partiellement endommagées. Un établissement scolaire a subi de lourds dégâts et au total 77000 citoyens ont été déplacés par les bombardements.

La récente flambée militaire visait également à détruire les infrastructures des rues, des stations-service, des hôpitaux et des ateliers, ainsi que de la ville industrielle. Dans le même temps, les mesures visant à empêcher la reconstruction se sont poursuivies par le biais du contrôle des types et des quantités de biens et de matières premières autorisés dans la bande de Gaza. Sous le blocus, il est également interdit aux malades de se faire soigner dans les hôpitaux de la Cisjordanie et à l'étranger, les pêcheurs sont interdits de pratiquer la pêche sauf dans des zones spécifiques et les Forces de l'Occupation continuent d'empêcher plus de 100000 travailleurs d'atteindre leurs lieux de travail en Cisjordanie et à l'intérieur du pays.

- Crimes perpétrés par les Forces de l'Occupation dans [la vallée du Jourdain, les zones C et à l'intérieur du mur](#)

La région d'Agar et du nord de la mer Morte est la plus grande réserve terrestre dédiée au développement en Cisjordanie, et pourtant, les Forces de l'Occupation ont annoncé à plusieurs reprises leur intention d'annexer la vallée palestinienne du

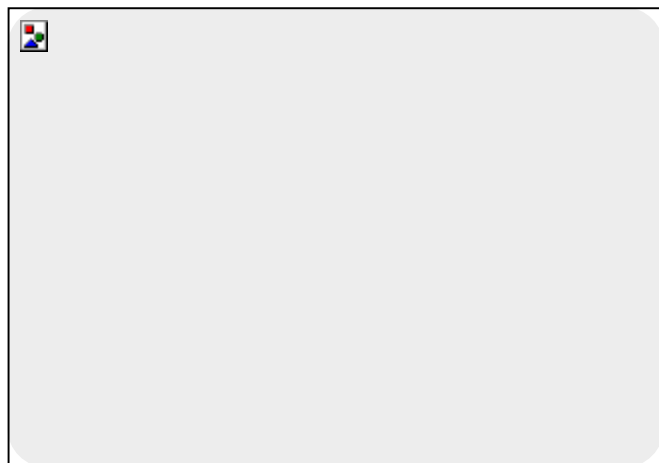


Jourdain, qui représente environ un tiers de la Cisjordanie. Si cela se produisait, il n'y aurait aucune possibilité d'établir un État palestinien. Afin d'atteindre cet objectif, les Forces de l'Occupation poursuivent leurs politiques de confiscation

des terres, de plantation de nouveaux avant-postes, de coupe de dizaines de routes et de fermeture de centaines de donums sous divers prétextes de nature militaire. Les autorités ont déclaré qu'une superficie de 112 kilomètres carrés de terres dans la région d'Awar serait désormais acquise comme réserve naturelle. En vue de renforcer la politique de séparation des zones, des routes de contournement ont été construites pour couper le contact entre les communautés palestiniennes et créer une communication géographique entre les colonies israéliennes dans les vallées. Les Forces de l'Occupation ont également poursuivi leur politique de démolition de maisons et de ciblage des communautés bédouines, qui sont une composante importante de la vie quotidienne dans la vallée du Jourdain. Plus d'une fois, les villages de Homsa al-Fuqa et Yzera ont été décimés sous prétexte qu'ils sont situés dans des zones d'exercices militaires et de tirs. Au total, plus de 220000 donums ont été ainsi confisqués dans la vallée du Jourdain. Les Forces de l'Occupation israéliennes ont également déplacé plus de 600 Palestiniens de leurs maisons dans la vallée du Jourdain à la suite des démolitions effectuées au cours de 2021 contre 278 déplacements de Palestiniens dans la région d'Aguar en 2020.

- **Violations perpétrées contre les travailleurs palestiniens :**

Le nombre de travailleurs palestiniens à l'intérieur de la Ligne verte a atteint **200000**, représentant **20%** de la force ouvrière palestinienne. **90000** travailleurs palestiniens travaillant légalement sur le territoire de la Ligne verte, dont **75%** travaillent dans le



secteur de la construction, souvent exposés à de grands risques, **(15%)** dans le secteur agricole, et **(10%)** dans les services et dans le domaine de l'industrie.

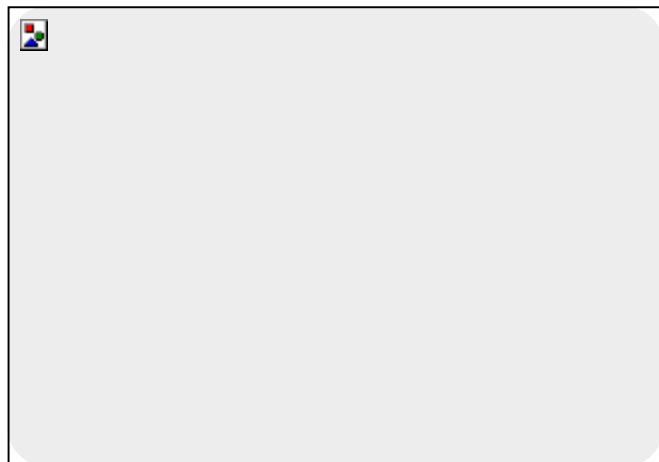
Bon nombre de travailleurs palestiniens n'ont aucun permis de travail, dont ceux qui font de la contrebande et les passeurs du mur de l'apartheid. Israël continue de **refuser aux travailleurs de la bande de Gaza l'accès à leurs lieux de travail dans la zone occupée**. Ci-suit la série des violations israéliennes les plus importantes perpétrées contre les travailleurs dans les territoires occupés en **2021** :

1. Le mur de l'apartheid a cerné une grande partie des territoires palestiniens occupés, a limité l'accès des travailleurs à leurs lieux de travail dans les territoires occupés et a augmenté le coût des transports vers les lieux de travail. De même,



l'établissement de voies de transit et des portes d'accès contrôlées par des agences de sécurité privées a fortement ralenti la circulation des travailleurs, certaines de ces portes étant seulement ouvertes alors que la plupart est constamment fermée. Par conséquent, le nombre de travailleurs et leurs profits ont diminué, face aux difficultés rencontrées lors de leur passage, l'inconfort causé par les fouilles individuelles des travailleurs, les traitements dégradants et à l'atteinte à leur dignité humaine aux postes frontières, renommés les postes de l'humiliation et de l'oppression.

2. La limitation des permis de travail accordés, les limites imposées aux permis et les quotas approuvés par les Forces de l'Occupation varient de temps à autre. Ainsi, les travailleurs palestiniens incapables

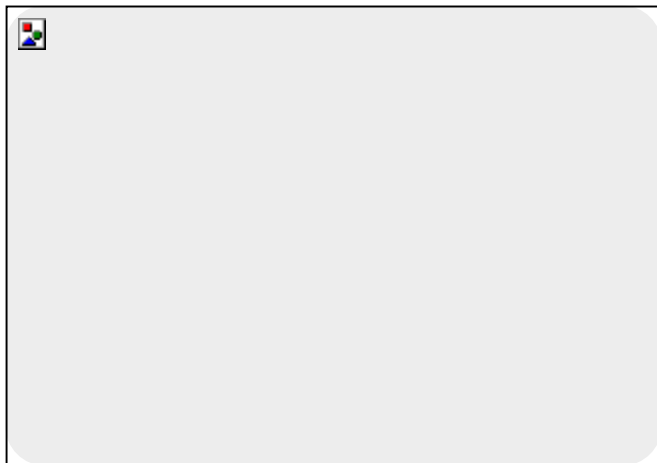


d'obtenir un permis de travail légal s'introduisent dans les zones occupées à

travers des orifices creusés dans le mur de l'apartheid, des bouches d'égouts et d'eau passant sous le mur, ou à obtenir des permis d'autres types tels que des permis octroyés aux personnes invalides, travaillant dans le commerce autour du mur ou de ses portes, des permis de voyage et autres et dont le nombre atteint 40000 travailleurs. Dans ces cas spéciaux, les Forces de l'Occupation n'assument plus la moindre responsabilité de réglementation des travaux et peuvent priver les travailleurs palestiniens des droits sociaux les plus simples qui leur sont normalement garantis par la loi.

3. Les travailleurs palestiniens travaillant légalement dans l'enceinte de la Ligne verte ne bénéficient pas de l'assurance chômage en raison de leur résidence, malgré l'imposition arbitraire d'une taxe sur l'égalité par le Service israélien des paiements, qui est complémentaire des frais d'assurance nationale qui assimile ce que le travailleur palestinien paie à ce que le travailleur israélien paie, mais ne reçoit pas l'assurance demandée par son homologue israélien, y compris l'assurance chômage.

4. Le phénomène des courtiers du marché noir des permis de travail permettant aux travailleurs palestiniens d'accéder aux zones occupées et de travailler sur le marché du travail israélien. Le travailleur palestinien est obligé



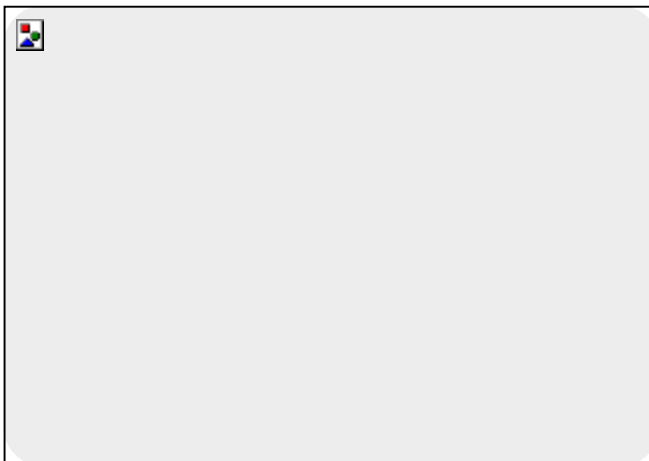
d'acheter ces permis entre (2500 -3000) shekels par mois pour profiter de la grande différence des salaires offerts sur le marché du travail israélien. Certains opérateurs israéliens exercent eux-mêmes ce courtage et vendent les permis aux travailleurs palestiniens, bénéficiant du fait qu'ils ne sont pas censurés et ne sont pas retraçables par la partie israélienne.

5. Les opérateurs israéliens évitent d'accorder aux travailleurs leurs droits sociaux de congé annuel, de congé de maladie, d'allocation de loisirs

(convalescence), d'allocation de vacances, d'indemnité vestimentaire, d'indemnité de voyage et autres, allant jusqu'à les priver de la prime de fin de service (indemnité) après avoir été licenciés.

6. La manipulation des bons de salaire pour les travailleurs palestiniens, le fait de ne pas enregistrer les jours ouvrables réels et complets dans le bon de salaire (Taloush) conduit au

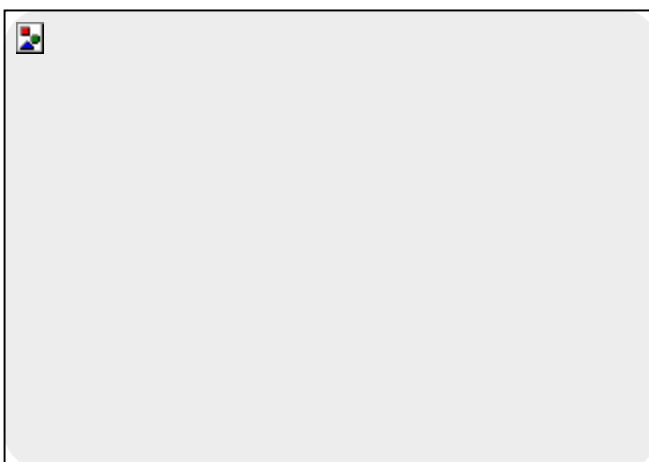
refus des services d'assurance maladie au travailleur palestinien pour lui et les membres de sa famille parce que l'opérateur israélien l'a enregistré avec moins de (8) jours ouvrables, puis échappe à l'enregistrement du salaire



réel des travailleurs et d'autres droits sociaux. La raison en est la loi israélienne sur le travail, qui accorde le droit de divulguer le nombre de jours de travail et d'autres droits, et si le travailleur palestinien s'oppose à la manipulation, il est immédiatement licencié.

7. Les opérateurs israéliens refusent de fournir les soins et le traitement des patients et des blessés au travail. Les travailleurs palestiniens sont renvoyés à

leur lieu de résidence, ou au point de passage le plus proche ou sont abandonnés au bord de la route. Cela est clair pour les cas de Covid-19 ou les accidents au travail traités dans les hôpitaux publics palestiniens, les privant du

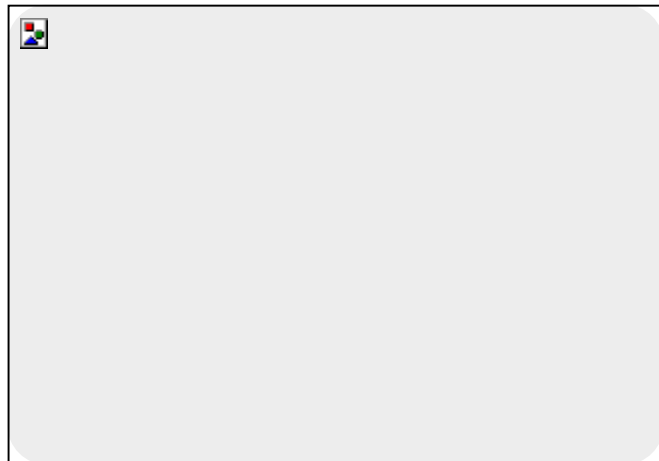


traitement aux frais de l'assurance nationale israélienne dans des hôpitaux israéliens et en refusant de fournir au travailleur blessé un formulaire d'avis d'accident de travail.

8. Barrières érigées par l'armée d'occupation israélienne entre les villages et les villes palestiniens qui limitent le mouvement des travailleurs et leur accès à leurs lieux de travail à temps, forçant souvent le travailleur palestinien à se réveiller tôt (à 2 heures du matin) bien avant l'aube, pour emprunter d'autres moyens de transport pour se rendre à son lieu de travail, ce qui lui coûte du temps, des efforts et un tarif de transport plus élevé, surtout quand la durée d'une journée de travail dépasse 15 heures. Ce temps accru affecte négativement la santé et la sécurité du travailleur palestinien, qui passe ainsi que de longues heures loin de ses enfants et de sa famille. En effet, la plupart des travailleurs palestiniens sont contraints de dormir dans les ateliers et dans les chantiers des constructions dans des conditions très difficiles, vu que les opérateurs israéliens s'obstinent à ne pas fournir un foyer décent aux travailleurs palestiniens.

9. Les attaques répétées des colons contre les logements, les terres et les travailleurs palestiniens se rendant au travail dans les zones occupées, ainsi que les attaques et le sabotage quasi-quotidien des biens des citoyens et des travailleurs, semant la terreur par l'entremise des forces de l'occupation israélienne.

10. Travaillant dans des conditions de travail inappropriées et ne répondant pas aux exigences en matière de sécurité et de santé au travail, un total de plus de 900 accidents du travail ont été rapportés en 2021, dont environ 37 ont été mortels.



Toutefois, le nombre réel des accidents de travail est beaucoup plus élevé, car la plupart des travailleurs craignant d'être licenciés par l'opérateur évitent de faire suite aux incidents professionnels qu'ils ont subi. Dans le secteur de la construction, les risques de chutes de hauteurs et l'absence d'équipement de

prévention, de protection de la santé et de la sécurité au travail est entièrement imputable aux employeurs israéliens.

11. L'inclusion du nouveau système d'exploitation proposé par le coordinateur du gouvernement israélien publié dans les médias sociaux (Facebook etc.) vise à maintenir un registre électronique des travailleurs palestiniens dans le domaine de la construction. Une vidéo explique aux travailleurs comment compléter le processus d'enregistrement. Or, cette étape unilatérale est contraire à l'article (37) de l'Accord économique de Paris signé entre les parties Palestinien et Israélien en date du (29/04/1994).

12. Le ministère israélien des Finances a refusé de transférer les fonds accumulés aux travailleurs palestiniens de 1970 à aujourd'hui, malgré l'adoption de la loi palestinienne sur la sécurité sociale n°(19) pour 2016 et la création du Fonds de garantie selon l'article 40 de l'Accord économique de Paris signé en 1994.

Résultat final :

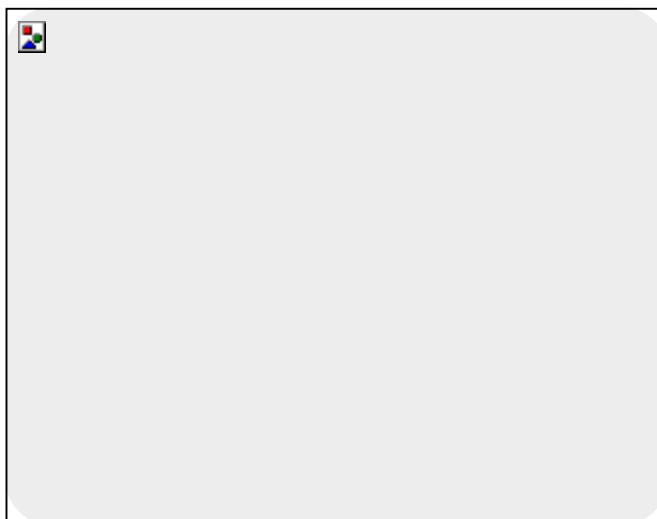
Selon les propos de l'ancien Président du Conseil des colonies et de l'actuel Premier Ministre israélien (Naftali Bennett), les Forces de l'Occupation et les bandes de colons réfléchissent à leurs politiques visant à contrôler les terres et à déplacer les citoyens palestiniens pour imposer le fait accompli. Plus de 60% de la surface de la Cisjordanie abrite quelque 740 000 citoyens palestiniens dans quelque 612 communautés résidentielles. Elle contrôle la circulation des biens et des individus, empêche les investissements et l'esprit d'entreprise et vole des ressources dans des directions visant à maintenir les Palestiniens dans des villes et des ghettos occupés où il n'y a pas de souveraineté, pas de perspectives de développement, pas de place pour des solutions politiques à la lumière de l'incapacité de la communauté internationale à imposer sa légitimité à un État colonialiste, basé sur l'occupation des territoires d'autres peuples. Contrairement à toutes les lois et conventions internationales, l'apartheid est pratiqué contre les Palestiniens, non seulement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, mais dans tous ses lieux d'existence, y compris les zones palestiniennes à l'intérieur de la Ligne verte (Arabes de 1948).

Chapitre 2

Impact de la colonisation israélienne sur les conditions économiques et sociales et sur le secteur du travail dans les territoires occupés - Sud-Liban en 2021

En nous référant au sujet et à la référence ci-dessus, nous déclarons ce qui suit :

Après le retrait de l'ennemi israélien le 25 mai 2000, derrière ladite Ligne Bleue, une zone du territoire libanais demeure sous l'occupation israélienne, en particulier les sept villages: Trebekha, Hunin, Nabi Joshua, Salha, Qads, Maliki et Iblé.



Les personnes déplacées de force sont les victimes du plan visant à évacuer les Arabes de leurs logements en Galilée, à travers deux grandes opérations militaires de la Haganeh, respectivement en avril et en novembre 1948. Lesdites opérations ont été menées dans les fermes de Chebaa, dont cinq ont été ultérieurement occupées par l'ennemi israélien le 25 juin 1967, suivies par une ferme à Bastra. Toutes les familles libanaises de ces fermes ont été évacuées, expulsées et déplacées de force vers des zones au sein du territoire du Liban.

Ces territoires libanais occupés sont actuellement dénués de travailleurs libanais qui ont perdu leur argent, leurs terres et leurs maisons et qui vivent à l'intérieur du Liban dans l'attente de la libération de leurs villages et fermes et du rétablissement de leurs droits, qui leur ont été bafoués et volés par la force et le feu.

Pour résumer, les dommages causés aux travailleurs libanais de ces zones se manifestent par leur déplacement forcé et le déni de tous leurs droits relatifs aux territoires et aux moyens de subsistance.